

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD35

présenté par
M. Djebbari, rapporteur

ARTICLE 3

A l'alinéa 1, après le mot :

« par »,

insérer les mots :

« voie d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.